



Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNE d'ALLONS

**COMPTE RENDU**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du SAMEDI 1<sup>er</sup> juin 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le vendredi 1<sup>er</sup> juin à vingt heure trente, le Conseil municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents : Patrick MAURIN ; Jean-Marie PAUTRAT ; Bernard AUDIER ; Fabien LORENZI ; Elie GALFARD ; Serge GUICHARD ; Régis GALFARD ; Claude CAUVIN.

Excusé : Josiane GRIMAUD : pouvoir donné à Claude CAUVIN

Secrétaire de séance : Jean Marie PAUTRAT.

*Ouverture de la réunion par M. le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.*

**1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal (14 avril 2018).**

- Monsieur ► *Aucune remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité.*
- Monsieur le Maire, en préambule aux décisions budgétaires qu'il va soumettre, expose que celles-ci ont dû être élaborées dans l'urgence. La problématique au moment de l'élaboration des budgets demeure, comme pour beaucoup de communes, sur le fait que les versements de l'état se font tardivement (prévision et montant). De fait ils ne peuvent pas être réellement appréhendés au moment de la présentation de ces budgets. Ainsi nous sommes obligés de faire de nombreuses nouvelles délibérations modificatives. Il passe ensuite la parole à Monsieur Serge GUICHARD 2eme adjoint chargé des finances.

**2. Création opération Sécurisation place du souvenir Français.**

- Monsieur Serge GUICHARD précise que cette modification sur l'opération de l'aménagement de cette place (monument aux morts) a été motivée pour une mesure de sécurisation. En effet il y a une hauteur entre cette place et le parking juste en dessous qui peut amener des risques de chutes. Nous devons donc installer des barrières de sécurité.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de exercice 2018**

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
022	022				Dépenses imprévues	-4 500,00
023	023	OPFI			Virement à la section d'investissement	4 500,00
21	2112	1806			Terrains de voirie	3 300,00
21	21728	1806			Autres agencements et aménagements de terrains	1 200,00
<b>Total</b>						<b>4 500,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement à la section d'exploitation	4 500,00
<b>Total</b>						<b>4 500,00</b>

### **3. Travaux supplémentaires monument aux morts.**

Monsieur Le Maire indique sur ce point que le chantier se fera certainement début juillet. Il indique également qu'il n'y aura qu'une tranche de travaux. L'objectif est d'en faire une vraie place conviviale.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2018**

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
022	022				Dépenses imprévues	-4 110,00
023	023	OPFI			Virement à la section d'investissement	4 110,00
21	2112	1602			Terrains de voirie	4 110,00
<b>Total</b>						<b>4 110,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement à la section d'exploitation	4 110,00
<b>Total</b>						<b>4 110,00</b>

#### **4. Régularisation compte 1641**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quelques erreurs ont eu lieu au niveau de la Trésorerie Départementale. Il faut donc rectifier le compte 1641.
- Monsieur Serge GUICHARD fait remarquer que le poste dépenses imprévues se réduit fortement.
- Monsieur le Maire indique que ce poste pourra être réévalué avec le versement de l'enveloppe de solidarité rurale dont le montant devrait plus élevé que prévu.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2018**

#### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
022	022				Dépenses imprévues	-131,49
023	023	OPFI			Virement à la section d'investissement	131,49
16	1641	OPFI			Emprunts	131,49
					<b>Total</b>	<b>131,49</b>

#### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement à la section d'exploitation	131,49
					<b>Total</b>	<b>131,49</b>

#### **5. Virement de crédits suite achat des jardinières.**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons encaissé des sommes plus importantes que prévues sur le poste déneigement. Nous proposons donc d'investir sur des nouvelles jardinières (avec réserve d'eau) qui devraient permettre de mieux pérenniser le fleurissement du village.

► **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2018**

#### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	60633				Fournitures de voirie	800,00
					<b>Total</b>	<b>800,00</b>

## **COMPTES RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Ventilation</b>	<b>Service</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
70	70871				Remboursement de frais collectivité de rattachement	800,00
					<b>Total</b>	<b>800,00</b>

### **6. Demande subvention – Réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement rue Amiral de Richery**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électrique, la Commune « en profite » pour refaire le réseau d'eau (rue Amiral de Richery). Ceci permettra que ce réseau soit direct sans détournement. Monsieur le Maire rappelle également que ces travaux avaient été proposés par la commission travaux.

Pour cela il propose qu'une demande de subvention soit faite auprès du département. Cette délibération avait déjà été prise mais nous n'avions pas budgété les branchements (compteurs d'eau). De fait nous augmentons un peu le coût des travaux mais également le versement des subventions qui s'y rapportent.

Il rappelle que les travaux seront coordonnés avec le SDE 04 dans le cadre d'une opération d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que le coût estimatif des travaux concernant la réfection du réseau rue Amiral de Richery et la création d'un maillage à l'entrée du village doit être réactualisée. Le montant total de l'opération s'élève désormais à 35 000€HT. Ce montant intègre notamment le raccordement des branchements particuliers existants qui n'avait pas été pris en compte dans la demande initiale.

Le coût total de l'opération s'élève à 35000 € HT.

Coûts prévisionnels des travaux : 35000 € HT

Département : 10500 €

Auto financement : 24500 € HT

► **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité ;**

**APPROUVE** le montant de l'opération ;

**SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

- Suite à cette délibération Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence de l'eau doit maintenant financer la politique de biodiversité.

Ceci a pour conséquence de diminuer ses ressources sur l'eau. L'agence de l'eau précise qu'à l'avenir les subventions seraient versées au EPCI (Communauté de communes...) et non plu aux communes. Au moment ou nous essayons de garder la gestion de l'eau cela a pour conséquence de faire pression pour que cette compétence ne soit plus exercée par les communes ce qui est regrettable.

## **7. Demande de prêt Relais/Travaux communaux.**

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux retards de versement de l'Etat la Commune pour faire face aux travaux programmés doit solliciter un prêt relais travaux. Heureusement les taux aujourd'hui sont très bas.

Nous sollicitons donc un prêt de 100 000 euros au taux de 0,50% sur 24 mois au maximum au Crédit Agricole.

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande si au moment du versement des subventions prévues nous remboursons tout ou partie le prêt.

- Monsieur le Maire confirme que cela sera le cas.

► ***Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré ;***

***- Décide de contracter un prêt de 100 000 EUR auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions énumérées ci-dessus,***

***- Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement de la vente liée à l'objet du prêt***

***- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.***

## **8. Demande de prêt/Travaux communaux.**

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour procéder au financement des travaux d'investissement 2018, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 50 000 € venant en complément des différentes subventions demandée .

Après consultation, le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

- Montant : 50 000 EUR
- Durée : 12ans
- Taux fixe : 1.23%
- Périodicité des remboursements : Annuel
- Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- Frais de dossier : 75 EUR
- Pas de parts sociales

► ***Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;***

***- Décide de contracter un prêt de 50 000 EUR auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions énumérées ci-dessus,***

- Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement de la vente liée à l'objet du prêt,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

## **9. Décision modificative modification budgétaire régularisation compte 022 (Budget de l'Eau)**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons, selon la trésorerie départementale, trop budgété « Dépenses imprévues » sur le budget eau. Nous rectifions donc le budget sur le compte 022.

▶ **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder au vote du virement de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2018**

### **CREDITS OUVERTS**

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Ventilation</i>	<i>Service</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
011	61523				<b>RESEAUX</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Total</b>						<b>1 000,00</b>

### **CREDITS REDUITS**

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Ventilation</i>	<i>Service</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
022	022				<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Total</b>						<b>1 000,00</b>

## **10.Acquisition de parcelles sur la Commune d'Allons.**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la famille Barelier. Celle-ci souhaite que la Commune acquière le terrain au-dessous de la tour et de l'ancienne Chapelle St Martin. Après une pré consultation des élus cela permettrait de créer un espace de loisir. Les trois parcelles (des bassins et de la source) représentent 4796 m2 pour la somme de 4000 euros.

Monsieur le Maire poursuit qu'en cas d'accord cet espace sera intitulé : espace Claude BARELIER.

Il poursuit en indiquant que l'on peut solliciter le foncier Régional pour 40 à 45% du coût total et faire une demande d'autorisation de prise de possession anticipée.

- Monsieur Régis GALFARD se prononce pour le projet mais indique qu'il ne pourra pas accepter le passage de nombreux véhicules sur son chemin privé. Il évoque également l'écoulement de la source qui a été détournée pour alimenter les bassins. Il prévient qu'il faudra entretenir le canal.
- Monsieur Serge GUICHARD indique que l'on peut réglementer la circulation.
- Monsieur le Maire informe que dans un premier temps nous allons reconstruire le chemin (non carrossable) du village à la tour. Dans un deuxième temps on peut envisager reprendre le chemin communal pour des véhicules.

De toute façon la Mairie fonctionnera comme elle a l'habitude de le faire par des conventions.

- Monsieur Fabien LORENZI s'interroge sur une possible préemption agricole.
- Monsieur le Maire pense que non puisqu'il s'agit de landes.
- Monsieur Jean Marie PAUTRAT pense que cette acquisition s'intègre totalement dans le projet de mise en valeur de la tour St MARTIN. De fait nous avons la légitimité d'acquiescer ces parcelles avec en plus le soutien de la région et de l'Europe.
- Monsieur Régis GALFARD pense que le prix est élevé en fonction du prix du mètre carré Agricole mais très intéressant du fait de l'emplacement et du projet.

**► *Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquiescer ces trois parcelles et de solliciter une autorisation de prise de possession anticipée.***

## **11. Dotation d'équipement des territoires ruraux pour la création de la place du souvenir Français.**

Monsieur le Maire propose de solliciter dès maintenant pour 2019 une dotation d'équipement que nous n'avons pas pu avoir en 2018. Cette demande se monte à 8524 euros.

**► *Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter pour 2019 cette dotation d'équipement des territoires ruraux pour la création de la place du souvenir Français.***

- Monsieur le Maire en profite pour informer le Conseil qu'à cette étape nous n'avons pas été éligible pour le projet des garages communaux. Nous solliciterons de nouveau pour 2019, 2020... ce projet.

## 12. Questions diverses

### Demande de l'amicale des sapeurs-pompiers

- Monsieur le Maire informe d'une demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers pour 250 euros afin d'équilibrer leurs œuvres (légèrement déficitaire).
- Monsieur Jean Marie PAUTRAT indique qu'il est d'accord sur le principe mais que si cette demande devient pérenne il faudra qu'elle se fasse au moment du vote de toutes les subventions.

### Réunion Plan Local d'Urbanisme Inter communal

- Monsieur le Maire présente le projet qui n'est qu'une transcription de toutes les réunions préparatoires. Ce projet va être soumis maintenant aux services de l'Etat (DDT) puis exposé à une nouvelle réunion le 19 juin.
- Plusieurs conseillers municipaux proposent quelques modifications.
- Monsieur le Maire insiste qu'à cette étape rien n'est définitif et validé et que nous verrons plus clair après le passage à la DDT. En juillet nous devons travailler sur le règlement.

### Commission des déchets

- Monsieur le Maire fait le bilan de la réunion de la Communauté de Communes auquel il a participé avec Monsieur Fabien LORENZI.

Rien n'est simple dans le futur projet qui doit mettre en place la nouvelle loi sur le tri des déchets.

Pour Allons le gros problème est d'avoir un emplacement pour 5 gros conteneurs qui devront être collectés par des camions de 26 tonnes ce qui ne permettra plus d'aller à La Moutières. La commune n'a pas d'emplacement disponible. Il y a également le coût de 15 000 euros qui restera à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire regrette que nous étions « des bons élèves » en regroupant dans un beau local le tri sélectif. Nous sommes maintenant pénalisés.

- Monsieur Régis GALFARD propose de réfléchir sur l'acquisition du terrain de Serge pour y mettre les containers ou utiliser l'espace du futur parking à l'entrée du village.
- Monsieur le Maire indique que la compétence collectage des déchets est de la responsabilité de la Communauté de Commune. A eux aussi de faire des propositions et de résoudre le problème.

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT reprend l'intervention de Monsieur Régis GALFARD en précisant qu'en laissant la Communauté de Commune seule maître d'œuvre nous pourrions avoir un résultat qui ne serait pas conforme aux intérêts des habitants de la commune.
- Monsieur le Maire rassure le Conseil, il poursuivra la réflexion sur ce dossier et ne laissera pas faire n'importe quoi.

#### Point sur le dossier de mise en valeur de la Tour St Martin

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT informe le Conseil Municipal de la réunion que nous avons tenu avec l'architecte. Une étude archéologique va être faite et nous venons d'avoir le feu vert de Monsieur le Préfet de Région. Normalement du fait de cette étude obligatoire les travaux devraient commencer au printemps 2019. Parallèlement Historienne et médiatrice du patrimoine fait une étude sur le site. Par contre nous devons faire une opération de nettoyage du site rapidement pour faciliter les études.

**Plus personne ne demandant la parole,  
Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.**